

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### de l'Association des Résidents de Lentiourel (AREL)

– Groupe Ad Hoc de révision, semaine de la vision / 24 mars 2022 –

#### Procédure d'entrée à l'Habitat Participatif de l'Oasis de Lentiourel comme résident :

Pour être résident à l'Oasis de Lentiourel il faut satisfaire aux démarches suivantes :

1. Rencontre du groupe via une visite avec un entretien sur place ;
2. Lecture de la charte éthique de l'Oasis de Lentiourel et du règlement intérieur de l'AREL ;
3. Engagement à se sentir concerné par l'Oasis, ses valeurs, son accueil, ses difficultés, son épanouissement (« *Qu'est-ce que je désire apporter à l'Oasis ?* » est la question que doit se poser tout candidat).
4. Séjour préalable en tant qu'hôte solidaire pendant une période de deux semaines, prise de connaissance des projets de l'Oasis par le candidat et des projets de celui-ci par les résidents, participation aux tâches ; réponses à un questionnaire d'inclusion.
5. 2e séjour probatoire de quinze jours (totalisant 1 mois minimum) après mûre réflexion du candidat ;
6. Réunion entre les résidents engagés dans l'habitat participatif, ou ayant fait des prêts solidaires ;
7. Réunion en fin de séjour du groupe des résidents en présence du candidat pour entendre ses besoins, ses motivations et ses ressentis ;
8. Demande formelle à intégrer le groupe ;
9. Accord des membres décisionnaires de l'AREL, des JS et de l'AEH après concertation des fondateurs et candidats à l'Habitat Participatif auteurs de prêts solidaires ;
10. Signature de la charte éthique de l'Oasis et du Règlement intérieur de l'AREL par le candidat ;
11. Choix d'un lieu d'habitation et éventuellement de travail.
12. Les membres de l'Habitat Participatif, au 25 juin 2022, en forment les membres fondateurs (AG SC 2021). Passé cette date, avant de faire partie du cercle décisionnaire des résidents, les nouveaux résidents sont invités à un parcours d'inclusion d'une durée d'un an.

#### Loyers :

Dans la période de transition avant l'Habitat participatif les chambres dans la bâtisse sont louées pour 10 € le m<sup>2</sup> + 70 € par mois de charges + un supplément de 20 € par mois pour usage de la cuisine et du gaz, sauf à participer aux provisions achetées en commun ; les espaces de camping sont loués à raison de 4€ le m<sup>2</sup> par mois.

Les loyers sont réglés d'avance, avant le 5 du mois. Dans la mesure des disponibilités il est possible de louer mensuellement un local de travail personnel ou professionnel, pour 2 € de supplément par m<sup>2</sup>.

Dans le cadre d'une activité ponctuelle payante d'un ou plusieurs jours (stage, séminaire), le loyer des espaces de travail (grange, salon, etc.), s'élève par jour à 50 € + 1 € par participant.

Si l'activité est ponctuelle sous forme de séances, cours, ateliers, 25 % des gains sont versés à l'association de l'Oasis de Lentiourel concernée par l'activité (aux Joies sauvages pour les soins à la terre ou aux personnes ; à l'AEH pour une activité artistique ou culturelle ; à l'AREL pour des cours ou ateliers concernant la construction, l'aménagement des lieux pour les personnes...).

#### Organisation des activités :

Les décisions liées à la vie commune, aux travaux ou à l'utilisation de matériel sont prises en accord avec tous les résidents, les associations, les commissions et les personnes référentes concernées.

En cas d'urgence exceptionnelle et en l'absence des membres des collèges, commissions concernées ou référents, le groupe des résidents présents prend les décisions qui s'imposent.

Chaque résident s'engage à participer aux tâches requises par le fonctionnement du lieu de façon bénévole (à titre indicatif : 10 heures/semaine).

Des chantiers participatifs de 5 jours sont programmés mensuellement après chaque "Portes ouvertes" : c'est l'occasion pour les résidents de travailler ensemble à des tâches qui les concernent (collecte et coupe de bois, jardin, réparations, entretien...). Les personnes de l'extérieur qui les rejoignent pour les aider ont leur hébergement et leur nourriture offerts.

Les hôtes, visiteurs, candidats à résidence sont attentifs à respecter les habitudes et principes écologiques de l'Oasis.

Une pratique naturiste, comme manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par la nudité en commun avec pour but de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et celui de l'environnement, est possible à Lentiourel. Toute personne naturiste devra éviter de gêner d'autres personnes, en particulier dans la cour de la ferme et à proximité visible de la route. Les règlements intérieurs des associations préciseront les modalités de ces pratiques naturistes et les espaces les autorisant, lesquels seront indiqués sur une carte à l'intention des visiteurs.

#### Procédure de non-cooptation :

Si le comportement d'un résident crée des difficultés (non-respect d'un ou plusieurs points de la Charte ou du Règlement intérieur), une réunion des résidents est organisée, pour évoquer le problème qu'il pose au groupe.

Si le comportement de ce résident reste problématique, les résidents membres du cercle décisionnaire (voir Procédure d'entrée §. 12) pourront se réunir et exprimer leur co-optation ou leur non-cooptation de ce résident. Ce choix sera décidé via consensus, sinon consentement systémique, par bulletin secret, en faisant abstraction des bulletins blancs et abstentions. Pour que ce résultat soit validé, il faut que les abstentions n'excèdent pas le 1/3 du nombre total des voix. En cas contraire, l'AREL décide alors d'une date pour une nouvelle procédure.

#### Tableaux de service :

Deux tableaux de service hebdomadaire sont mis à jour chaque lundi soir : chacun s'inscrit à sa convenance. Il s'agit d'une auto-gestion du lieu, où chacun se responsabilise selon ses disponibilités.

Les tâches sont :

- la préparation des repas, notamment lors des stages et pour les visiteurs (1 ou 2 personnes par jour s'organisant comme elles le souhaitent) ;
- la vaisselle, en économisant l'eau et en limitant l'usage de détergents au minimum nécessaire ;
- la vidange des toilettes sèches ;
- les travaux de propreté (ménage) ;
- la confection du pain, des yaourts, du kéfir, des conserves, etc. ;
- en hiver, le suivi du feu, l'approvisionnement en bois et l'entretien de la chaudière ;
- le jardin : désherbage, entretien, l'arrosage des semis et des plantations en été ;
- l'entretien de la source : purge régulière, vérifications... ;
- l'administration : répondre aux mails envoyés à l'Oasis, répondre au téléphone, aider à la comptabilité...
- collecte et référencement sur cahier des règlements des repas et hébergements des résidents et visiteurs.

En cas d'impossibilité d'accomplir la tâche à laquelle elle s'est inscrite, la personne doit en informer le collectif et trouver un remplaçant.

Les tâches sont faites du mieux possible, avec joie et la conscience qu'elles participent au bien commun. Toutes les tâches sont respectables et importantes, il n'y a pas de hiérarchie entre elles. Chacun s'auto-responsabilise en conscience. Chacun se sent chez lui dans le respect de la nature, des biens communs, des biens d'autrui et des travaux déjà réalisés : ainsi, une communication des initiatives personnelles est demandée et se fait à l'occasion des réunions.

**Réunions :**

Une fois par semaine se tient une réunion, pendant laquelle les résidents font le point de ce qui a été réalisé la semaine précédente, et décident des tâches à faire pour la semaine à venir. D'autres réunions sur des thèmes divers peuvent être organisées (jardin, initiatives personnelles...), les résidents sont vivement invités à y participer pour se tenir au courant de la vie de l'Oasis et construire la cohésion du groupe.

Les résidents s'engagent à participer aux différentes réunions prévues. En cas d'empêchement occasionnel, ils préviennent de leur absence.

Si un résident réitère des absences aux réunions, une réunion spéciale des résidents est organisée pour examiner avec lui les raisons de sa défection.

**Repas :**

La participation financière aux repas est fixée pour les résidents à 4 € par repas et 2 € par petit déjeuner. Ce tarif comprend les ingrédients pour les repas, ainsi que l'achat du gaz, des produits ménagers (liquide vaisselle, bicarbonate, papier toilette...), du petit matériel (ampoules, vaisselle...).

Pour les hôtes en séjour solidaire (participation aux tâches des résidents), le tarif est de 10 € par jour. Pour les hôtes ne participant pas aux tâches, il est de 20 € par jour.

Les visiteurs et résidents désirant faire leur cuisine avec leurs propres ingrédients, participent aux frais du gaz, des produits d'entretien, ustensiles, couverts, appareils, etc., à raison de 20 € par mois.

Les repas et nuits d'hébergement de la semaine passée sont réglés le vendredi soir au référent pour la collecte.

**Hébergement des visiteurs :**

Pour les visiteurs, le coût de l'hébergement par nuit par personne est fixé à 10 € en dortoir, 20 € en chambre simple, 30 € en chambre double (2 personnes), 5 € par personne en camping ou camping-car.

La mise à disposition de draps est soumise à une participation de 3 €.

Les amis ou parents des résidents hébergés dans leurs chambres participent aux charges pour 3 € par jour.

**Voitures :**

Les véhicules des résidents peuvent être empruntés (mutualisation), à raison de 5 € aller-retour pour Saint-Affrique, 10 € pour Saint-Rome-de-Cernon, 20 € pour Millau ...

**Cercles de parole :**

Un cercle de parole ou cercle de cœur (évoquant les ressentis de chacun) est organisé à la demande de toute personne en ressentant le besoin. Tout résident se doit d'accepter de participer à un cercle de parole le concernant, si proposition en est faite à la demande du groupe. Autant que possible, d'éventuelles tensions personnelles entre les résidents se régleront entre eux préalablement à la demande d'un cercle de cœur.

**Veilles :**

Les résidents sont invités à prendre en charge l'observation de veilles, par roulement sur des périodes décidées collectivement, sur les thèmes : Vision, Mise en action, Organisation, Éthique, Parole, Cohésion du groupe, Vie associative, Communication extérieure, Économie... Il est possible d'y ajouter d'autres thèmes.

**Charte relationnelle :**

*"Le chemin se construit en marchant."* - voir la charte éthique de l'Oasis : choisir de vivre en groupe est une opportunité de croissance personnelle, et le fait de vivre en collectif oblige à un travail sur soi. Un écolieu est un endroit où chacun se retrouve devant les miroirs que sont les autres membres du groupe. C'est un creuset où se joue notre transformation, grâce au lâcher-prise, à notre bienveillance mutuelle, à l'entraide, pour des relations plus harmonieuses.

Pour favoriser ce processus, nous utilisons les outils mis à notre disposition au cours de rencontres sur notre lieu, comme la CNV, les accords toltèques, ho'oponopono, les cercles restauratifs... et tout nouvel outil reconnu collectivement pour enrichir les relations est le bienvenu.

**Respect du sommeil :**

La ferme est très sonore et le calme est apprécié. Nous nous efforçons de faire le moins de bruit possible, et, en dehors des temps de fête, de stage ou autres, de faire silence de 22h30 à 8h.

**Présence animale :**

Les animaux domestiques et de compagnie ne sont accueillis à l'Oasis qu'après l'accord de tous les résidents.

**Produits psychotropes :**

Fumer n'est pas autorisé dans l'enceinte de la maison, ni même dans sa chambre. En cas d'impossibilité de se passer de cigarettes, elles seront consommées dans l'espace extérieur au-delà du portail, où les non-fumeurs ne seront pas gênés.

La consommation immodérée d'alcool (plus d'un verre pas repas) n'est pas tolérée à l'Oasis.

L'usage de psychotropes est interdit.

**Sobriété heureuse :**

Nous sommes attentifs à une consommation énergétique minimale et à une utilisation parcimonieuse des ressources, qui sont gérées collectivement.

Le chauffage collectif des chambres et espaces communs est assuré par une chaudière centrale à bois ou par des poêles individuels. L'usage exceptionnel d'un radiateur électrique est soumis à une contribution journalière de 2 € à l'AREL.

Les ingrédients des repas obéissent aussi à cette notion de sobriété heureuse : tendance végétarienne de l'alimentation, utilisation de produits biologiques le plus locaux et le moins transformés possible, en quantité étudiée du point de vue diététique et économique ; produits fabriqués sur place plutôt qu'achetés tout faits, avec le minimum d'emballages non recyclables dans l'Oasis même.